

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la catégorie F du Fonds d'obligations à escompte objectif 2028 RP (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RP Investment Advisors LP / Conseillers en placement RP (le « **gestionnaire** ») au numéro sans frais 1 877 720-1777 ou à l'adresse investors@rpia.ca, ou visitez le site Web www.rpia.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds : RPD1545

Date de création de la catégorie : le 5 novembre 2025

Valeur totale du Fonds

au 5 novembre 2025 : Non disponible, car le Fonds est nouveau.

Ratio des frais de gestion (RFG) : Non disponible, car le Fonds est nouveau.

Gestionnaire du Fonds : RP Investment

Advisors LP / Conseillers en placement RP

Gestionnaire de portefeuille : RP Investment Advisors LP /
Conseillers en placement RP

Distributions : Le Fonds distribue son revenu net mensuellement et ses gains en capital nets annuellement, en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires, à moins que vous ne fassiez un choix contraire par écrit.

Placement minimal : Aucun placement minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds a pour objectif de placement de produire des rendements absolus, stables et rajustés en fonction des risques, composés de dividendes, de revenus d'intérêt et de gains en capital, en investissant principalement dans des titres de créance de sociétés et des titres assimilables à ceux-ci de bonne qualité dont les échéances sont essentiellement de moins de 3 ans, et en mettant l'accent sur la conservation du capital. Le Fonds compte mettre en œuvre cet objectif pendant une période limitée et sera dissous ou fusionné avec un fonds similaire géré par le gestionnaire le 31 décembre 2028 ou vers cette date moyennant la remise d'un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 5 novembre 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 5 novembre 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque ce Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 5 novembre 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque ce Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de risque de ce Fonds est **faible**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En général, le niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

| | | | | |
|---------------|-----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| Faible | Faible à moyen | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|---------------|-----------------------|--------------|----------------------|--------------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds depuis sa création. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous investissez à court terme (3 ans);
- vous cherchez à obtenir un revenu régulier assorti d'une date d'échéance cible;
- vous voulez obtenir une exposition à des titres de créance de bonne qualité de sociétés émettrices mondiales pour diversifier la tranche à revenu fixe de votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Il n'y a pas de frais d'acquisition pour la souscription de parts de catégorie F du Fonds.

2. Frais du fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels du Fonds à l'égard de la catégorie F s'élèvent à 0,30 %. Puisque ce Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus. Le gestionnaire prend en charge les frais d'exploitation du Fonds autres que certains coûts du fonds qui sont payables directement par le Fonds, en contrepartie du paiement par le Fonds de frais d'administration à un taux fixe de 0,07 % par année.

Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a pas de commission de suivi payable à la société de votre représentant pour les parts de catégorie F (\$ US) du Fonds.

3. Autres frais : Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie F du Fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|--|---|
| Frais d'opérations à court terme | Des frais de 2 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds. |
| Frais d'échange | Vous pourriez devoir payer des frais d'échange à votre représentant ou sa société pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds qui sont reclassées lorsque vous procédez à un reclassement entre les catégories du Fonds. Vous pourriez également devoir payer des frais à votre représentant ou sa société lorsque vous échangez des parts du Fonds contre des parts d'un autre OPC. Vous pouvez négocier le montant avec votre représentant. Les frais d'échange et de reclassement exigés par la société de votre représentant sont payés au moyen du rachat des parts que vous détenez. |
| Frais de comptes à services rémunérés de la catégorie F | Les parts de catégorie F vous sont offertes si vous avez un compte à services rémunérés à l'acte ou un compte intégré pour lequel vous payez directement des frais à la société de votre représentant, ou à l'appréciation du gestionnaire. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec RP Investment Advisors LP / Conseillers en placement RP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

RP Investment Advisors LP / Conseillers en placement RP

39, avenue Hazelton

Toronto (Ontario) M5R 2E3

Téléphone : 647 776-2566

Sans frais : 1 877 720-1777

Courriel : investors@rpia.ca

www.rpia.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.